



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 081-218101632-20251215-2025_DEL69-DE



Séance du 15 DECEMBRE 2025

2025 / 05 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux
EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 21
REPRESENTES : 08
ABSENTS : 04
VOTANTS : 29

Date de Convocation : *Lundi 8 Décembre 2025*
Date d'Affichage : *Lundi 8 Décembre 2025*
Secrétaire de Séance : *Frédéric CÈNES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès
MONNIER Laurent par FABRE Olivier
PUECH Benoît par AMALRIC André
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE
MARTY-MARINONE Evelyne par ARMERO Séverine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

Etaient absents :

GORIN Serge
CHABBERT Cécile
MARTIN Michel
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde

OBJET : Rapport d'Activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités, le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet a été adressé à M. le Maire en vue d'être communiqué au Conseil Municipal, en séance publique ;

CONSIDERANT que cette affaire a été évoquée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du 9 Décembre 2025 ;

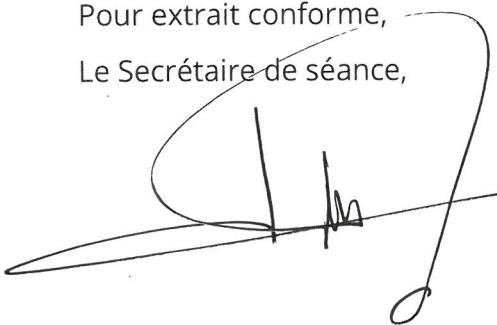
CONSIDERANT que le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET a été présenté à l'Assemblée en cours de séance.

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric CÈNES

Le Maire,



Olivier FABRE



*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication